

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/36/520  
S/14696  
10 septembre 1981  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
Point 33 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 17 septembre 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Je souhaite attirer de toute urgence votre attention sur une nouvelle atrocité perpétrée par l'OLP qui s'en est pris cette fois à des chrétiens en pèlerinage à Jérusalem.

Le 12 septembre 1981, peu avant 19 heures (heure locale) un groupe de 47 pèlerins italiens revenaient de l'église du Saint-Sépulcre où ils avaient entendu la messe. Une grenade à main a été lancée sur le groupe qui était engagé dans les rues étroites du quartier chrétien de la ville fortifiée près de la Porte-Neuve.

L'explosion qui a suivi a entraîné la mort d'un pèlerin italien de Turin, âgé de 70 ans, tandis qu'un de ses compagnons décédait quelque temps plus tard à l'hôpital. Vingt-sept autres personnes, dont trois habitants du quartier, ont été blessés. Plusieurs des blessés sont dans un état critique.

Cet attentat atroce survient peu après l'attaque ignoble que l'OLP a lancée le 29 août 1981 dans une synagogue de Vienne contre des fidèles israéliens, attaque qui a fait deux morts et 17 blessés (voir la lettre que je vous ai adressée (A/36/468) et celle que j'ai envoyée au Président du Conseil de sécurité (S/14670) le 31 août 1981).

De tels actes de sauvagerie de l'OLP - qui prennent pour cible des civils sans tenir compte de leur nationalité ou de leur confession - contribuent à rappeler, s'il en était encore besoin, quels sont vraiment la nature et les objectifs de l'organisation terroriste en question. Il s'agit

<sup>x</sup> A/36/150.

d'un groupe de criminels internationaux qui assassinent des civils sans discernement tout en se faisant passer pour un "mouvement de libération nationale". Ce travestissement lui est bien sûr d'autant plus facile que cette organisation terroriste a irrégulièrement obtenu certains droits aux Nations Unies, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du règlement intérieur des différents organes de l'Organisation.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----

